



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 042
Séance du 23 mai 2025

**Double-diplôme de Licence économie entre l'UFR EGASS et l'université de Naples Parthénope en Italie
(renouvellement)**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 28 mars 2025.

La convention du double-diplôme économie entre l'UFR EGASS et l'université de Naples Parthénope en Italie (renouvellement), telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



CA 23/05/2025 – Point 11

**CONVENTION D'APPLICATION
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE DOUBLE-DIPLOME**

entre

l'Università degli Studi di Napoli « Parthenope », Naples, Italie

et

l'Université d'Artois, Arras, France

L'Université de Naples « Parthenope », établissement public d'enseignement supérieur, sise Via Amm. F. Acton, 38 - 80133 Napoli, ITALY | P.IVA 018-773-20-638 | C.F. 800-182-40-632 représentée par son président, M. Antonio Garofalo,

ci-après désignée par « UP », d'une part,

et

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France, représentée par son président, Professeure Anne Daguet-Gagey

ci-après désignée par « UA », d'autre part

Ci-après désignées collectivement « les Parties ».

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

L'Université de Naples « Parthenope » (UP) et l'Université d'Artois (UA), tenant compte de :

- l'évolution des études supérieures en Europe et du développement de diplômes universitaires dans les institutions respectives,
- la convention-cadre de coopération (dès maintenant « convention ») signée entre l'Université de Naples « Parthenope » et l'Université d'Artois le 12 mai 2016, et successivement renouvelé ;

les Parties conviennent que la présente convention d'application donne suite à l'un des points de collaboration définis à l'article 2 de la convention-cadre de coopération. La présente convention a pour objectif la collaboration pour mettre en place un programme de double diplôme comprenant la

Licence « Économie et Gestion » de l'Université d'Artois et la Licence « Economia e Commercio » de l'Università degli Studi di Napoli « Parthenope » conformément aux réglementations nationales.

Par conséquent, les deux parties

CONVIENNENT QUE

Les préambules sont partie intégrante du présent document

1. Objet de la convention

Cette convention naît du désir de créer et de développer, dans un esprit de coopération européenne, un système d'échange universitaire entre les établissements signataires précités. La présente convention d'application définit les modalités de mise en place du programme de double diplôme de licence entre les Parties. Cette convention définit le cadre juridique et organisationnel pour le programme du double diplôme. La présente convention d'application vise à donner l'opportunité aux étudiants d'une Partie de réaliser une partie des études dans l'autre Partie, aux conditions qui se spécifient ci-dessous.

Les Parties acceptent de collaborer à la mise en œuvre d'un double diplôme comprenant la Licence « Économie et Gestion » de la Faculté d'économie, gestion, administration et sciences sociales (FEGASS) de l'Université d'Artois et la Licence « Economia e Commercio » du Dipartimento di Studi Economici e Giuridici (Département d'Études économiques et juridiques) de l'Università degli Studi di Napoli « Parthenope ». Le programme repose sur la reconnaissance mutuelle du parcours d'étude en annexe, à l'issue duquel les diplômes précités seront délivrés par les deux institutions, soit la Licence « Économie et Gestion » (UA) et la Licence « Economia e Commercio » (UP).

2. Cadre juridique

Les diplômes de Licence faisant l'objet du Programme de double-diplôme sont accrédités dans les pays des Parties conformément à leurs règles juridiques nationales :

- La Licence « Économie et Gestion » délivrée par l'UA est accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation jusqu'au 31 août 2026.
- La Licence « Economia e Commercio » délivrée par l'UP est accréditée par le Ministère de l'instruction et de la recherche (MIUR) depuis mars 2020 pour une période de 5 ans.

En France, la Licence comprend trois années d'études (L1, L2 et L3), chacune constituée de deux semestres. Le recrutement des candidats s'effectue en première année. L'admission pour les deux institutions est définie dans la procédure de sélection prévue à l'art. 4.1 ci-après. En Italie, la « Laurea » (Licence) comprend trois années d'études, chacune constituée de deux semestres. Le recrutement des candidats s'effectue en première année. L'admission ne comprend pas d'examen préalable mais elle

reste subordonnée à la capacité d'accueil de l'Université.

Si pour une raison quelconque l'une des Parties n'est plus accréditée pour attribuer le diplôme durant la période de validité de la convention, elle se retirera du Programme dans l'attente d'une nouvelle accréditation.

Les Parties s'engagent à accomplir les démarches nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre et à la gestion adéquates du Programme, en agissant en toute bonne foi et de manière à respecter l'autre Partie en accord avec l'éthique scientifique et académique.

3. Principes de Collaboration

Lors de la mise en œuvre du programme de double-diplôme, les Parties acceptent également de reconnaître les résultats et les crédits obtenus par les étudiants dans l'autre Partie.

Les Parties acceptent de mettre en œuvre un programme de double-diplôme selon un « plan d'études » présenté ci-dessous.

Les cours des programmes d'études suivis par les étudiants seront fournis par l'UA en anglais (en partie) et français et par l'UP en anglais (en partie) et italien.

L'UA exécutera cette convention d'application par l'intermédiaire de la Faculté d'économie, gestion, administration et sciences sociales (FEGASS). L'UP l'exécutera par l'intermédiaire du Dipartimento di Studi Economici e Giuridici (Département d'études économiques et juridiques).

Afin d'éviter toute confusion, il est précisé que la présente convention d'application ne couvre que les programmes d'études définis dans le présent document et les étudiants qui étudient dans le cadre de ces programmes d'études.

4. Plan d'études des étudiants

4.1 Procédure de Sélection

La sélection pour le Programme comprend deux étapes qui assurent la participation des deux Parties à la sélection de l'ensemble des candidats :

Présélection

Cette étape est effectuée par la composante pédagogique de l'établissement où l'étudiant est inscrit en Licence. La liste des candidats présélectionnés est envoyée au coordinateur pédagogique de l'autre Partie, qui peut la valider ou proposer des modifications en accord avec son homologue.

Sélection définitive

La sélection définitive est prononcée par la Partie où l'étudiant réalise sa période de mobilité. La sélection s'effectue dans chaque établissement par une commission pédagogique nommé par le directeur de la composante. Le résultat final sera communiqué à tous les candidats.

4.2 Critères de sélection

Les commissions pédagogiques sélectionneront les étudiants selon les critères suivants :

- résultats académiques,
- nombre de crédits ECTS déjà acquis :
 - o Pour la deuxième année de licence (Licence 2) : au moment de leur participation aux échanges, les étudiants devront avoir complété l'équivalent d'au moins une année d'études à temps complet (correspondant à soixante-trois (63) ECTS minimum pour l'UP et soixante (60) ECTS minimum pour l'UA) dans le programme auquel ils sont inscrits ;
 - o Pour la troisième année de licence (Licence 3) : au moment de leur participation aux échanges, les étudiants devront avoir complété l'équivalent d'au moins deux années d'études à temps complet (correspondant à cent dix-sept (117) ECTS minimum pour l'UP et cent vingt (120) ECTS minimum pour l'UA) dans le programme auquel ils sont inscrits.
- motivation et ouverture d'esprit de l'étudiant,
- niveau de langue :
 - o L'étudiant de l'UA qui participe aux échanges devra posséder des connaissances de langue anglaise ou italienne de niveau équivalent à B1, lors de sa candidature au double-diplôme ;
 - o l'étudiant de l'UP qui participe aux échanges devra posséder des connaissances de langue en anglais ou en français de niveau équivalent à B1 (anglais) ou B1+ (français), lors de sa candidature au double-diplôme.

4.3 Dossier de candidature

Pour postuler au « programme », les étudiants de chaque Partie devront présenter les documents suivants afin de formaliser leur candidature :

- formulaire de candidature,
- photocopies des diplômes (diplômes de fin d'études secondaires et d'études universitaires) ou autres documents équivalents,
- programmes détaillés des études suivies et photocopies des relevés des notes obtenues lors des études universitaires,
- acte de naissance
- copie de passeport ou carte d'identité,
- certificat(s) attestant du(es) niveau(x) en langue étrangère.

Ces documents devront être traduits en français pour envoi à l'UA et en italien pour envoi à l'UP.

4.4 Plan de mobilité des étudiants

Les étudiants de l'UA inscrits en licence « Économie et Gestion » et admis en programme de double-diplôme devront

- (i) suivre au moins un semestre de la deuxième ou de la troisième année du programme « *Economia e Commercio* » à l'UP en incluant les matières prévues par le Programme d'études présenté en annexe 1,
- (ii) réussir les examens, avoir effectué le stage obligatoire le cas échéant et obtenir un nombre de crédits suffisant pour le semestre conformément à la réglementation en vigueur de chaque Partie,
- (iii) remplir les conditions demandées par la convention.

Les étudiants de l'UP inscrits en licence « *Economia e Commercio* » et admis en programme de double-diplôme devront

- (i) suivre au moins un semestre de la deuxième ou de la troisième année du programme « Économie et Gestion » à l'UA en incluant les matières prévues par le Plan d'études présenté en annexe 2,
- (ii) réussir les examens, avoir effectué le stage obligatoire le cas échéant et obtenir un nombre de crédits suffisant pour le semestre conformément à la réglementation en vigueur de chaque Partie,
- (iii) remplir les conditions demandées par la convention.

L'UA et l'UP fixeront un calendrier pour la sélection des étudiants qui participeront au Programme de double-diplôme et s'informeront du calendrier universitaire de chaque année universitaire (date limite d'inscription, début et fin de semestre, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). La planification de l'année suivante sera remise au partenaire au plus tard en juin de l'année universitaire en cours.

4.5 Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier, chaque année universitaire, du « programme de double diplôme » sera, au maximum, de 5 étudiants pour chaque Partie. Elles s'engagent à respecter, dans toute la mesure du possible, le principe de la réciprocité des flux d'étudiants.

5. Délivrance des diplômes de Licence

L'UA délivrera le diplôme de Licence « Économie et Gestion » et l'UP délivrera le diplôme de Licence « *Economia e Commercio* » aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le plan d'études mentionné à l'article 4,
- avoir obtenu la totalité des crédits requis par le programme de Licence, soit 180 ECTS,
- avoir effectué les stages obligatoires.

Les jurys pourront être organisés dans l'une ou l'autre des deux Parties. Des visioconférences pourront être utilisées. Les Parties conviennent la mise en place d'une échelle de notation pour faciliter l'interprétation des notes obtenues par l'étudiant dans l'établissement d'accueil.

Les deux établissements s'engagent à transmettre à l'autre partie les relevés de notes des étudiants participant à l'échange dans un délai de 30 jours suivant la fin du semestre.

6. Inscription

Les étudiants sélectionnés devront s'inscrire dans les deux établissements partenaires, selon les règles en vigueur pour chaque établissement.

Les étudiants inscrits à ce programme de double-diplôme seront dispensés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil mais devront acquitter les droits ordinaires dans leur établissement d'origine pendant leur année ou leur semestre d'absence.

Les Parties s'engagent à inscrire les étudiants avec attribution d'une carte d'étudiant leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant.

Les étudiants inscrits devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale du pays d'accueil.

Les étudiants prennent en charge leurs frais de transport, d'assurance médicale, d'hébergement, de nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au programme de double-diplôme. Les étudiants sélectionnés pourront, sous réserve des critères d'éligibilité, bénéficier de bourses de mobilité internationale proposées par leurs universités d'origine.

Dans toute la mesure du possible, les deux établissements, sans aucun engagement financier de leur part, proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants, ou, le cas échéant, les aideront dans leurs démarches auprès d'organismes compétents.

7. Coordinateurs

Le service des relations internationales de l'UA et le Bureau des affaires générales de l'UP ont pour mission d'assurer l'exécution et le contrôle des opérations administratives relatives à la présente convention et la gestion de la mobilité des étudiants dans le cadre du "programme".

Le contact pédagogique de ce programme pour l'UA sera Madame Marie-Pierre Poilvert (mpierre.poilvert@univ-artois.fr).

Le contact pédagogique de ce programme pour l'UP sera Madame Viviana D'Aponte (viviana.daponte@uniparthenope.it).

8. Échange de professeurs et de chercheurs

L'UA et l'UP souhaitent que les échanges de professeurs et de chercheurs se déroulent dans le cadre du présent accord. Ces échanges feront l'objet d'une convention spécifique dans laquelle seront énumérées les modalités de mise en œuvre.

9. Promotion du programme

Les deux universités autorisent l'utilisation de leurs noms et logos dans toutes les opérations de soutien à la promotion du "programme".

10. Validité de l'accord

Le présent accord entre en vigueur le jour de sa signature par les deux universités et est valable pour une durée de cinq ans. Peut être renouvelé, avec l'autorisation des ministères compétents pour le modèle de la Licence, pour une période correspondant à la nouvelle période d'accréditation.

Chaque partie peut décider de résilier l'accord, à condition qu'elle en informe l'autre partie par écrit au moins six mois à l'avance et s'engage à mener à bien les actions en cours. La résiliation de l'accord n'interrompt pas la pratique des étudiants qui ont commencé le programme, conformément aux dispositions du présent accord.

11. Amendements et modifications

Tout amendement ou modification devra être présenté par écrit et signé par les représentants accrédités des deux institutions.

La présente convention peut être modifiée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des deux parties, en particulier si des changements dans les programmes d'études interviennent à l'UA ou à l'UP. Ces modifications ne prennent effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute modification de la convention devra être faite dans le cadre d'un avenant qui fera partie intégrante de cette convention.

12. Droit applicable et litiges

La présente convention est régie et doit être interprétée au regard du droit français pour les étudiants français et au regard du droit italien pour les étudiants italiens.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution de cette convention ou de son interprétation. En cas d'échec de la résolution amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français pour les étudiants français et des tribunaux italiens pour les étudiants italiens.

13. Nombre d'exemplaires et Langues

La présente convention d'application est signée, en deux (2) exemplaires en français et en deux (2) exemplaires en italien par chaque Partie. Les exemplaires ont un pouvoir juridique égal.

Università degli Studi di Napoli
« Parthenope »,
Via Ammiraglio Acton, 38
80131 Napoli

PRÉSIDENT

Prof. **Antonio Garofalo**

Université d'Artois,
9, rue du Temple,
62030 Arras Cedex

PRÉSIDENTE

Prof. **Anne Daguet-Gagey**

A Naples, le _____

A Arras, le _____

Directrice DU DÉPARTEMENT DISEG

Prof. Lourdes Fernandez del Moral
Domingues

La Coordinatrice du CdS
Prof. Viviana D'Aponte

Annexe 1 :

Programme de Licence Economica e Commercio. Classe L-33 de l'UP Licence Économie et Commerce

Licence II

Politique économique SECS-P/02 – 9 ects (I semestre)
Comptabilité générale SESC-P/07 – 9 ects (I semestre)
Statistiques pour l'économie SECS-S/03 – 9 ects (II semestre)
Droit commercial IUS/04 – 9 ects (II semestre)
Économie et gestion des entreprises SESC-P/08 – 9 ects (I semestre)
Mathématiques appliquées à l'économie et la finance SECS-S/06 – 6 ects (II semestre)
Connaissances informatiques INF/01 – 3 ects (II semestre)

Licence III

Enseignements spécifiques aux trois parcours – 45 ects

✓ *Parcours économique*

Système agroalimentaire : économie et politique – 9 ects (I semestre)
Politique économique et marchés financiers – 6 ects (II semestre)
Géographie économique – 9 ects (I semestre)
Économie et politique économique internationale – 6 ects (II semestre)
Examens alternatifs – 6 ects (II semestre)
- Économie du travail
- Politique économique appliquée
Économie des intermédiaires financiers – 9 ects (II semestre)

✓ *Parcours environnement et durabilité*

Finance durable et économie circulaire – 9 ects (I semestre)
Économie appliquée à l'environnement – 9 ects (I semestre)
Évaluation statistique des politiques environnementales – 6 ects (II semestre)
Politiques pour la durabilité énergétique – 6 ects (II semestre)
Examens alternatifs – 6 ects (I semestre)
- Géographie de l'environnement et du territoire
- Géographie du développement et des ressources
Examens alternatifs – 9 ects (II semestre)
- Innovations dans le secteur agro-industriel et durabilité
- Gestion durable du système agroalimentaire

✓ *Parcours professionnel*

Bilan et principes comptables – 6 ects (I semestre)
Comportements et planification de l'organisation – 9 ects (I semestre)
Droit fiscal – 9 ects (II semestre)
Finance à intérêt réduit – 6 ects (I semestre)
Systèmes comparés du Welfare – 9 ects (II semestre)
Examens alternatifs – 6 ects (II semestre)
- Révision de l'entreprise
- Comptabilité publique

Optionnel 1 – 6 ects

Optionnel 2 – 6 ects

Stage/Séminaires substitutifs – 3 ects

Mémoire de licence – 3 ects

Annexe 2 :
Programme de Licence Économie et Gestion de l'UA

LICENCE 1 - SEMESTRE 1			
Enseignements	CM	TD	ECTS
<i>UE 1 - Compétences disciplinaires</i>			
Introduction à l'analyse économique	20	15	4
Introduction au droit privé	20	15	4
Introduction au droit constitutionnel	20	15	4
<i>UE 2 - Compétences transversales et linguistiques</i>			
Méthodologie quantitative		15	3
Méthodologie juridique		8	2
Anglais général		18	3
Découverte du service de documentation		3	1
Langue vivante 2 (optionnel)			bonus
Sport (optionnel)			bonus
<i>UE 3 - Compétences technologiques et préprofessionnelles</i>			
Comptabilité	20	15	4
L'entreprise et ses fonctions	20	15	4
Stage et rapport de stage (optionnel)			bonus
Bénévolat et travail d'étude (optionnel)			bonus
<i>UE 4 - Construction du projet personnel</i>			
Projet personnel et professionnel 1		7	1

LICENCE 1 - SEMESTRE 2			
Enseignements	CM	TD	ECTS
<i>UE 5 - Compétences disciplinaires</i>			
Introduction à la macroéconomie	20	15	4
Introduction à la microéconomie	20	15	4
Sociologie Générale	20		4
<i>UE 6 - Compétences transversales et linguistiques</i>			
Statistiques descriptives	20	15	4
Mathématiques : analyse 1	20	15	4
Anglais		18	3
Méthodologie de la recherche documentaire		4	1
Langue vivante 2 (optionnel)			bonus
Sport (optionnel)			bonus
<i>UE 7 - Compétences technologiques et préprofessionnelles</i>			
Mathématiques financières	20	15	4
TICE		15	2
Stage et rapport de stage (optionnel)			bonus
Bénévolat et travail d'étude (optionnel)			bonus

LICENCE 2 - SEMESTRE 3			
Enseignements	CM	TD	ECTS
<i>UE 8 - Compétences disciplinaires</i>			
Droit commercial	22		2
Histoire des faits et idées économiques 1	20		3
Macroéconomie	22	15	3
Microéconomie : le producteur et le consommateur	22	15	3
<i>UE 9 - Compétences transversales et linguistiques</i>			
Mathématiques : analyse 2	22	15	3
Probabilité 1	22	15	3
Anglais		18	3
Langue vivante 2 (optionnel)			bonus
Sport (optionnel)			bonus
<i>UE 10 - Compétences technologiques et préprofessionnelles</i>			
Comptabilité approfondie	22	15	3
TICE		15	3
Stage et rapport de stage (optionnel)			bonus
Bénévolat et travail d'étude (optionnel)			bonus
<i>UE 11 - Parcours</i>			
<i>Métiers de l'Analyse Economique</i>			
Introduction à l'économie des institutions	20		3
<i>Métiers du Management des Organisations</i>			
Introduction au management	20		3
<i>UE 12 - Construction du projet personnel</i>			
Projet personnel et professionnel 2		15	1
LICENCE 2 - SEMESTRE 4			
Enseignements	CM	TD	ECTS
<i>UE 13 - Compétences disciplinaires</i>			
Histoire des faits et idées économiques 2	22	15	3
Microéconomie : équilibre concurrentiel et défaillances de marché	22	15	3
Economie internationale	22	15	3
<i>UE 14 - Compétences transversales et linguistiques</i>			
Mathématiques : algèbre linéaire	22	15	3
Probabilité 2	22	15	3
Anglais		18	3
Communication		15	2
Langue vivante 2 (optionnel)			bonus
Sport (optionnel)			bonus
<i>UE 15 - Compétences technologiques et préprofessionnelles</i>			
Contrôle de gestion	22	15	3
Monnaie et financement	22	15	3
Stage et rapport de stage (optionnel)			bonus
Bénévolat et travail d'étude (optionnel)			bonus
<i>UE 16 - Parcours</i>			
<i>Métiers de l'Analyse Economique</i>			
Mathématiques : optimisation	22	15	3
<i>Métiers du Management des Organisations</i>			
Environnement juridique de l'entreprise	20		3
<i>UE 17 - Construction du projet personnel</i>			
Projet personnel et professionnel 3		8	1

LICENCE 3 - SEMESTRE 5			
Enseignements	CM	TD	ECTS
<i>UE 18 - Compétences disciplinaires</i>			
Politiques économiques et croissance	24	15	3
Relations monétaires internationales	20		3
<i>UE 19 - Compétences transversales et linguistiques</i>			
Economics	20		3
Anglais		18	3
Langue vivante 2 (optionnel)			bonus
Sport (optionnel)			bonus
<i>UE 20 - Compétences technologiques et préprofessionnelles</i>			
Analyse financière	24	15	3
Economie industrielle	24	15	3
Stage et rapport de stage (optionnel)			bonus
Bénévolat et travail d'étude (optionnel)			bonus
<i>UE 21 – Parcours</i>			
<i>Métiers de l'Analyse Economique</i>			
Gestion et analyse de données		15	3
Mathématiques : aspects dynamiques	24	15	2
<i>Métiers du Management des Organisations</i>			
Introduction à la stratégie d'entreprise	15		3
Mise en situation professionnelle		15	2
<i>UE 22 – Option (une au choix parmi les sept proposées)</i>			
<i>Ressources humaines</i>			
- Economie du travail	15		2
- Sociologie du travail	15		2
- Gestion des ressources humaines	15		2
<i>Commerce vente</i>			
- Distribution	15		2
- Comportement du consommateur	15		2
- Gestion et organisation des linéaires	15		2
<i>Management des entreprises et établissements</i>			
- Management des organisations	15		2
- Initiation au management de projet	15		2
- Management des structures des secteurs sanitaire, social et médico-social	15		2
<i>Banque – finance</i>			
- Institutions financières	15		2
- Marchés bancaires	15		2
- Economie bancaire	15		2
<i>Territoire, aménagement, environnement</i>			
- Aménagement du territoire	20		3
- Sustainable development and territories	25		3
<i>Métiers de l'enseignement</i>			
- Approche théorique	25		3
- Stage en milieu scolaire		20	3
<i>Concours administratifs</i>			
- Préparation 1 : Méthodologie de l'écrit	15		2
- Préparation 2 : Méthodologie de l'oral	15		2
- Culture générale	15		2
<i>UE 23 - Construction du projet personnel</i>			
Projet personnel et professionnel 4		11	1

LICENCE 3 - SEMESTRE 6			
Enseignements	CM	TD	ECTS
<i>UE 24 - Compétences disciplinaires</i>			
Economie européenne	24	15	3
Théories de la croissance : approches hétérodoxes	24	15	3
Finances publiques	20		3
Sociologie économique	20		3
<i>UE 25 - Compétences transversales et linguistiques</i>			
Econométrie	24	15	3
Anglais		18	3
LV2 (optionnel)			bonus
Sport (optionnel)			bonus
<i>UE 26 - Compétences technologiques et préprofessionnelles</i>			
Stage et rapport de stage			3
Bénévolat et travail d'étude (optionnel)			bonus
<i>UE 27 – Parcours</i>			
<i>Métiers de l'Analyse Economique</i>			
Economie politique internationale	20		2
Introduction à la théorie de la décision	20		3
Economie appliquée aux enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux	20		3
<i>Métiers du Management des Organisations</i>			
Marketing	24	15	4
TICE : découverte des progiciels de gestion		15	2
Management des relations internationales	20		2
<i>UE 28 - Construction du projet personnel</i>			
Projet personnel et professionnel 5		6	1